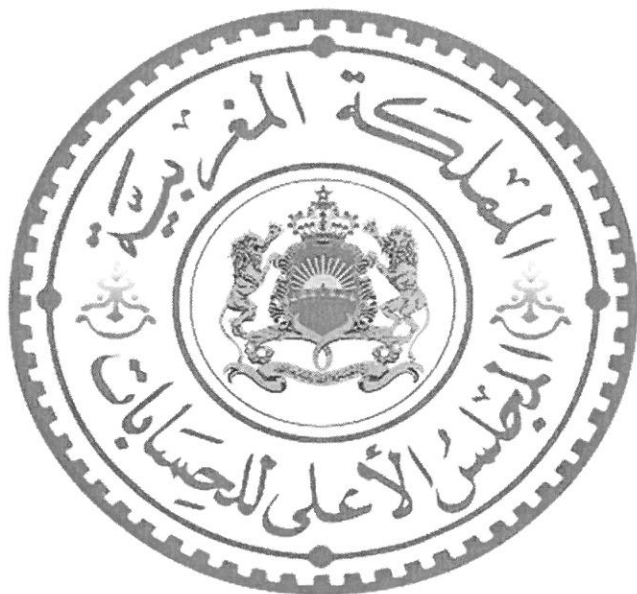


ROYAUME DU MAROC
COUR DES COMPTES



REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°17-Bis/2024

RELATIF A :

**L'ACQUISITION DE VEHICULES AU PROFIT DES JURIDICTIONS FINANCIERES EN
7 LOTS.**

Lot N°1 : Acquisition d'une Voiture berline de conduite intérieur neuve de 1^{ère} gamme.

Lot N°2 : Acquisition d'une Voiture berline de conduite intérieur neuve de 2^{ème} gamme.

Lot N°3 : Acquisition d'un véhicule Station Wagon neuf.

Lot N°4 : Acquisition d'une Fourgonnette vitrée neuve avec sièges de 1^{ère} gamme.

Lot N°5 : Acquisition d'une Fourgonnette vitrée neuve avec sièges de 2^{ème} gamme.

Lot N°6 : Acquisition d'une Fourgonnette vitrée neuve avec sièges de 3^{ème} gamme.

Lot N°7 : Acquisition d'un véhicule Fourgon neuf.

Marché passé par appel d'offres ouvert international sur offre des prix en application de l'article 10 et du premier alinéa du paragraphe 1 et quatrième alinéa du paragraphe 3 du I) de l'article 19 et paragraphe 1 de l'article 20 et du b) du paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du 15

Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE L'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL

Le présent règlement de la consultation a pour objet de fixer les règles relatives aux soumissions et à la sélection des offres des concurrents dans le cadre de l'appel d'offres ouvert International ayant pour objet : **ACQUISITION DE VEHICULES AU PROFIT DES JURIDICTIONS FINANCIERES EN 7 LOTS.**

- Lot n°1 : Acquisition d'une Voiture berline de conduite intérieur neuve de 1ère gamme.
- Lot n°2 : Acquisition d'une Voiture berline de conduite intérieur neuve de 2ème gamme.
- Lot n°3 : Acquisition d'un véhicule Station Wagon neuf.
- Lot n°4 : Acquisition d'une Fourgonnette vitrée neuve avec sièges de 1ère gamme.
- Lot n°5 : Acquisition d'une Fourgonnette vitrée neuve avec sièges de 2ème gamme.
- Lot n°6 : Acquisition d'une Fourgonnette vitrée neuve avec sièges de 3ème gamme.
- Lot n°7 : Acquisition d'un véhicule Fourgon neuf.

Il est établi conformément aux dispositions des articles 10 et 21 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Le maître d'ouvrage établit une estimation pour chaque lot.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le décret n° 2-22-431 précité. Toute disposition contraire au décret 2-22-431 précité est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions des articles 10 et 21 et des autres articles du décret ° 2-22-431 précité.

ARTICLE 2 : REPARTITION EN LOTS

Le présent appel d'offres concerne un marché alloti.

ARTICLE 3 : ATTRIBUTION DES LOTS

Conformément aux dispositions des articles 10 et 21 du décret n° 2-22-431, le maître d'ouvrage procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot et à l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier du marché.

Dans le cas où plusieurs lots sont attribués à un même concurrent, il peut être passé avec ce concurrent un seul marché regroupant l'ensemble de ces lots.

ARTICLE 4 : PARTIES PRENANTES

Le maître d'ouvrage des marchés qui seront passés à la suite du présent appel d'offres est **la Cour des comptes représentée par le Premier Président ou son délégué.**

Le soumissionnaire à cet appel d'offres désigne toute personne physique ou morale qui participe à la concurrence pour les prestations, objet du présent appel d'offres ouvert et soumissionnant soit individuellement soit en groupement conjoint et solidaire.

ARTICLE 5 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n° 2-12-349 précité, le dossier d'appel d'offres doit comprendre **pour chaque lot** :

- a. Copie de l'avis d'appel d'offres ;
- b. Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c. Le modèle de l'acte d'engagement ;
- d. Le modèle du bordereau des prix et du détail estimatif ;
- e. Le modèle de déclaration sur l'honneur ;
- f. Le modèle du plan de charge (voir annexe 3) ;
- g. Le présent règlement de consultation.

NB : Tout concurrent est tenu de prendre connaissance et d'examiner toutes les instructions, modèles et spécifications contenues dans les documents de la consultation. Le concurrent assumera les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par les documents de la consultation ou de la présentation d'une offre non conforme, eu égard, des exigences des documents de la consultation. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

Le délai de publicité du présent appel d'offres aux journaux est apprécié au titre du montant cumulé de l'ensemble des lots composant la prestation.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 22 du décret précité, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier et publié sur le portail des marchés publics. Lorsque

ces modifications nécessitent le report de la date d'ouverture des plis prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres, cette nouvelle séance doit intervenir par un avis modificatif dans les mêmes conditions prévues à l'alinéa 1 du paragraphe I-2 de l'article 23 du décret n° 2-22-431 précité relatif aux marchés publics et dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de la modification sans que la date de ladite séance ne soit antérieure à celle initialement prévue.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents au Portail Marocain des Marchés Publics dès la première parution de l'avis dans l'un des supports de publication prévus à l'article 23 paragraphe 2 du décret précité, et jusqu'à la date limite de remise des offres.

ARTICLE 8 : DEMANDE ET COMMUNICATION D'INFORMATION AUX CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 25 du décret précité, tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage par lettre transmise par tout moyen pouvant donner date certaine de lui fournir les éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents.

Les demandes d'informations ou renseignements formulées par les concurrents doivent être effectuées dans un délai de sept (07) jours au moins avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier sera communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et aux membres de la commission d'appel d'offres.

Le maître d'ouvrage doit répondre, dans les mêmes formes, à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue, au plus tard trois jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Cet éclaircissement ou renseignement est mis à la disposition de tout concurrent potentiel dans le portail des marchés publics.

ARTICLE 9 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2-22-431 précité :

1. Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes auprès du comptable chargé du recouvrement et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement des créances publiques ;
- Sont affiliées à la CNSS ou à un autre régime particulier de prévoyance sociale et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaires auprès de ces organismes et sont en situation régulière auprès de ces organismes ;
- Exercent l'une des activités en rapport avec l'objet du marché.

2. Ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui sont :

- En liquidation judiciaire ;
- En redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 152 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 sur les marchés publics ;
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans un marché.
- Les prestataires de service ayant contribué à la préparation du dossier de l'appel d'offres considéré ;
- Les titulaires dont les marchés ayant fait l'objet de résiliation pour une faute qui leur incombe au titre des marchés d'achèvement y afférents.

ARTICLE 10 : LISTE DES PIÈCES JUSTIFIANT LES CAPACITÉS ET LES QUALITÉS DES CONCURRENTS

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter, outre le cahier des prescriptions spéciales et le règlement de consultation paraphés et signés, un dossier administratif et technique, une offre technique et une offre financière comme prévu aux articles 28, 30, 31 et 150 du décret précité.

I. DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 2-22-431 précité, chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique.

1. Dossier administratif pour chaque lot

Il doit comprendre :

1-1- Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- S'il s'agit d'un auto-entrepreneur ou d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
- S'il s'agit d'un représentant du concurrent, celui-ci doit présenter, selon le cas :
 - Une copie certifiée conforme de la procuration légalisée, lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - Un extrait des statuts de la société et/ou copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal de l'organe compétent lui conférant le pouvoir d'agir au nom de cette société ;
 - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
- S'il s'agit d'une coopérative ou d'une union de coopératives, la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la coopérative ou de l'union de coopératives.

b) Une déclaration sur l'honneur qui doit contenir les mentions et les indications prévues à l'article 29 du décret des marchés précité (voir modèle en annexe 2).

c) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, **pour chaque lot :**

- **Lot N°1 - Acquisition d'une Voiture berline de conduite intérieur neuve de 1ère gamme : DIX-HUIT MILLE DIRHAMS (18.000,00 Dhs) libellé au nom de la COUR DES COMPTES.**
- **Lot N°2 - Acquisition d'une Voiture berline de conduite intérieur neuve de 2ème gamme : HUIT MILLE DIRHAMS (8.000,00 Dhs) libellé au nom de la COUR DES COMPTES.**
- **Lot N°3 - Acquisition d'un véhicule Station Wagon neuf : SOIXANTE-DIX MILLE DIRHAMS (70.000,00 Dhs) libellé au nom de la COUR DES COMPTES.**
- **Lot N°4 - Acquisition d'une Fourgonnette vitrée neuve avec sièges de 1ère gamme : DIX-SEPT MILLE DIRHAMS (17.000,00 Dhs) libellé au nom de la COUR DES COMPTES.**
- **Lot N°5 - Acquisition d'une Fourgonnette vitrée neuve avec sièges de 2ème gamme : DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00 Dhs) libellé au nom de la COUR DES COMPTES.**
- **Lot N°6 - Acquisition d'une Fourgonnette vitrée neuve avec sièges de 3ème gamme : QUATRE MILLE DIRHAMS (4.000,00 Dhs) libellé au nom de la COUR DES COMPTES.**
- **Lot N°7 - Acquisition d'un véhicule Fourgon neuf : SEPT MILLE DIRHAMS (7.000,00 Dhs) libellé au nom de la COUR DES COMPTES.**

En cas de groupement, le cautionnement provisoire peut être souscrit sous l'une des formes prévues au niveau de l'article 150 du décret des marchés publics précité.

d) La convention constitutive du groupement prévue à l'article 150 du décret 2.22.431 précité ou sa copie certifiée conforme, **lorsque le concurrent est un groupement.**

Cette convention doit indiquer notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, le ou les comptes bancaires, et le cas échéant, la répartition des prestations.

1-2- Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché (lot attribué) dans les conditions fixées à l'article 43 du décret précité :

a) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que prévu à l'article 27 ci-dessus.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.

b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné ;

c) Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur ;

d) Des copies certifiées conformes à l'original des attestations ou autorisations requises pour l'exécution des prestations objet du marché conformément à la législation et la réglementation en vigueur, le cas échéant ;

L'équivalent des attestations visées aux paragraphes a), b) et c) ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance, pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de délivrance de ces documents par les administrations ou les organismes compétents, ils sont remplacés par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que les documents précités ne sont pas produits.

NB : La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

2. Dossier technique pour chaque lot

Ce dossier doit comporter :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ainsi que la qualité de sa participation.
- **La copie de l'agrément de la Société Nationale des Transport et de la logistique (SNTL) ;**
- **Déclaration du plan de charge** (conformément au modèle donné en annexe 3).

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de produire les mêmes pièces précitées.

N.B: Toute copie non certifiée conforme à l'originale ne sera pas prise en considération.

En cas de groupement :

Groupement conjoint : Chaque membre du groupement conjoint, y compris le mandataire, doit justifier individuellement les capacités juridiques, techniques et financières requises pour la réalisation des prestations pour lesquelles il s'engage.

Groupement solidaire : Les membres du groupement solidaire, y compris le mandataire, doivent justifier individuellement les capacités juridiques exigées. Les capacités financières et techniques du groupement solidaire sont jugées sur la base d'une mise en commun des moyens humains, techniques et financiers de l'ensemble de ses membres pour satisfaire de manière complémentaire et cumulative les exigences fixées à cet effet dans le cadre de la procédure de passation de marché.

N.B:

- **Toute copie non certifiée conforme à l'originale ne sera pas prise en considération. Ceci dit, le concurrent doit produire obligatoirement les copies certifiées conformes de toutes les pièces originales exigées. Le téléchargement des pièces originales sans respecter la condition précitée vaut élimination du concurrent.**

II. Offre technique pour chaque lot

Chaque soumissionnaire doit présenter une offre technique comportant :

- L'attestation garantissant le suivi des opérations d'« Entretien et Réparation » dans les

ateliers du titulaire durant au moins la période de la garantie pour chaque lot.

- L'attestation de commercialisation signé et cacheté : Document attestant que le concurrent dispose du droit de commercialiser la marque proposée, signé et cacheté.
- Le tableau comparatif de conformité rempli et signé par le concurrent (annexe n°4);
- Les fiches techniques ;
- Le procès-verbal d'homologation avec notice descriptive ;
- Les conditions générales de garantie : Document regroupant les conditions générales de garantie, signé et cacheté par le concurrent.

-

Note :

Une note technique sera déterminée en fonction de la note attribuée à chaque critère de l'offre technique. Un seuil d'admissibilité des concurrents est fixé par ce présent règlement de consultation (**voir article 13 : OUVERTURE, EXAMEN ET ÉVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS**).

Après admission des concurrents, l'attribution du marché (**lot concerné**) se fait, uniquement, sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse telle que définie à l'article 43 du présent décret.

III. OFFRE FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article 30 du décret n° 2-22-431 susmentionné relatif aux marchés publics, l'offre financière inclut :

- a) L'acte d'engagement établi conformément au modèle joint en annexe 1 ;
- b) Le bordereau des prix-détail estimatif.

NB : Ces documents doivent être cachetés et signés par le concurrent ou son représentant habilité.

Pour chaque lot, les montants indiqués dans l'acte d'engagement et les prix globaux figurant dans le bordereau des prix doivent être libellés en chiffres et en toutes lettres.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 150 du décret précité, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement, soit seulement

par le mandataire, si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

L'acte d'engagement du groupement concerné doit également préciser le montant correspondant à la part revenant à chacun des membres dudit groupement.

ARTICLE 11 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES OFFRES DES CONCURRENTS POUR CHAQUE LOT

Conformément aux dispositions de l'article 32 du décret n° 2-22-431 précité, et l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Budget n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics, chaque concurrent doit déposer un pli électronique contenant deux enveloppes électroniques distinctes, comprenant pour chacune :

- 1. La première enveloppe** contient, outre les pièces des dossiers administratifs et techniques, le cahier des prescriptions spéciales et le règlement de consultation paraphés et signés et portant la mention « lu et accepté » par le concurrent ou son représentant dûment habilité.
- 2. La deuxième enveloppe** : l'offre technique du concurrent.
- 3. La troisième enveloppe** : l'offre financière du concurrent.

Les pièces produites par le concurrent sont insérées individuellement, dans chaque enveloppe électronique le concernant et signées électroniquement, conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

ARTICLE 12 : DÉPÔT ET RETRAIT DES PLIS DES CONCURRENTS

Les concurrents sont invités à déposer ou à retirer leurs offres au Portail Marocain des Marchés Publics, et ce conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

ARTICLE 13 : OUVERTURE, EXAMEN ET ÉVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS

L'examen des offres sera effectué conformément aux dispositions du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics précité, notamment les articles 39, 42, 43 et 44. Une commission est désignée à cet effet conformément à l'article 38 du décret précité. Les membres de cette commission sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui concerne les éléments portés à leur connaissance.

En vue de faciliter l'examen des offres, la commission a toute latitude pour demander aux candidats, de fournir tout éclaircissement qu'elle jugera utile.

Conformément aux dispositions des articles susmentionnés, l'évaluation des offres portera progressivement sur les phases décrites ci-après :

Phase 1 : Dossier administratif et technique

Il s'agit de l'examen de la conformité du dossier administratif et de l'analyse des capacités techniques des concurrents et à partir des éléments produits dans leurs dossiers. Elle aboutit à l'une des conclusions suivantes :

- Acceptation de l'offre ;
- Acceptation de l'offre sous réserve de l'introduction des rectifications nécessaires ;
- Rejet de l'offre pour non-conformité au dossier de l'appel d'offres.

Phase 2 : Offre technique

L'examen des offres techniques concerne les seuls concurrents admis à l'issue de la phase précédente.

Pour cet examen, il est prévu une grille de notation qui sera attribuée suivant la procédure suivante :

Des notes (Ni) seront attribuées sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

Critères pour chaque lot	Notation (Ni)	
	Pièce non conforme ou non produite	Pièce conforme
1. Attestation garantissant le suivi des opérations « Entretien et Réparation » dans les ateliers du titulaire durant au moins la période de la garantie	0	10
2. Attestation de commercialisation <u>attestant que le concurrent dispose du droit de commercialiser la marque proposée, signé et cacheté</u>	0	10
3. Procès-verbal d'homologation avec notice descriptive	0	10
4. Conditions générales de garantie signé et cacheté par le concurrent.	0	10

Critères pour chaque lot	Notation (Ni)		
	Pièce non conforme ou non produite	Pièce conforme à l'offre de base	Pièce meilleure à l'offre de base
5. Tableau de conformité	0	10	15
6. Fiches techniques	0	10	15

Note technique globale (Nt) :

La note technique globale sera $Nt = N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6$

Toute offre ayant obtenu une note technique (Nt) inférieure à soixante-dix ($Nt < 60$) sera définitivement écartée sans qu'il soit nécessaire de prendre en compte le prix proposé.

N.B :

L'obtention de la note 0 dans l'un des critères susmentionnés implique l'écartement d'office du prestataire.

Phase3 : Offre Financière

L'examen des offres financières concerne les seuls candidats admis à l'issue de l'évaluation des dossiers administratif et technique,

Les offres seront jugées sur la base de l'offre financière et ce en application des dispositions prévues aux articles 42, 43 et 44 du décret n° 2-22-431 précité.

La commission écarte les concurrents dont les offres financières :

- Ne sont pas conformes à l'objet du marché ;
- Ne sont pas signées ;
- Expriment des restrictions ou des réserves ;
- Présentent des différences dans les libellés des prix, l'unité de compte ou les quantités par rapport aux données prévues dans le descriptif technique, dans le bordereau des prix et le détail estimatif.

Après avoir écarté les offres jugées excessives et anormalement basses, la commission détermine le prix de référence.

Le prix de référence des offres est égal à la moyenne arithmétique résultant de l'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage et de la moyenne des offres financières des concurrents retenus.

Ce prix de référence est calculé selon la formule suivante :

$$P = \frac{\left(E + \frac{\text{Somme des offres financières}}{\text{Nombre des offres financières}} \right)}{2}$$

Où:

-P: Prix de référence ;

-E: Estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage ;

La commission procède ensuite au classement des offres des concurrents conformément aux dispositions de l'article 43 du décret précité au regard du prix de référence ainsi déterminé.

L'offre la mieux-disante, à proposer au maître d'ouvrage, est celle qui est la plus proche du prix de référence par défaut. En cas d'absence d'offres inférieures au prix de référence, l'offre la mieux-disante est celle qui est la plus proche par excès de ce prix.

ARTICLE 14 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 36 du décret n°2-22-431 précité, les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours, à compter de la date d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le maître d'ouvrage peut proposer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la prolongation de ce délai. Seuls les soumissionnaires qui ont donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage restent engagés pendant ce nouveau délai conformément à l'article 36 du décret n°2-22-431 précité

ARTICLE 15 : PREFERENCE EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE NATIONALE

Conformément aux articles 21 et 147 du décret précité, les offres des entreprises étrangères seront soit :

- Minorées d'un pourcentage fixé à quinze pour cent (15%), lorsque le montant de cette offre est le plus proche par défaut du prix de référence et qu'il existe des offres présentées par des concurrents installés au Maroc inférieures à ce prix de référence ;
- Majorées d'un pourcentage fixé à quinze pour cent (15%), lorsque le montant de cette offre est le plus proche par excès du prix de référence, en cas d'absence d'offres inférieures à ce prix de référence ;
- Majorées d'un pourcentage fixé à quinze pour cent (15%), lorsque le montant de cette offre est le plus proche par défaut du prix de référence, dans le cas où les offres présentées par les concurrents installés au Maroc sont supérieures à ce prix de référence.

En cas de groupement comprenant un ou plusieurs membres installés au Maroc soumissionnant au présent appel d'offres, les dispositions visées ci-dessus ne seront pas appliquées à condition

que la part qu'il détient ou qu'ils détiennent dans le groupement, telle qu'indiquée sur l'acte d'engagement, **est égale ou supérieure à trente (30%) pour cent.**

ARTICLE 16 : MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'alinéa 4 de l'article 21 du décret n°2-22-431 précité, le dirham est la monnaie dans laquelle doivent être exprimés les prix des offres présentées par les soumissionnaires. Lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc, son offre doit être exprimée en monnaie étrangère convertible. Dans ce cas, pour être évaluées et comparées, les montants des offres exprimées en monnaie étrangère seront convertis en dirham. Cette conversion sera effectuée sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghreb.

ARTICLE 17 : LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIECES ET DES OFFRES

Les pièces des offres présentées par les concurrents doivent être établies en langue arabe ou française.

Fait à, le

SIGNATURE DU CONCURRENT

SIGNATURE DU MAITRE D'OUVRAGE

OU SON DELEGUE

Pour le Premier Président de la Cour
des Comptes et par Délégation
Secrétaire Général

Signé : Abdelaziz KOULOUH

ANNEXE 1

ACTE D'ENGAGEMENT

Acte d'engagement

A - Partie réservée à l'Administration:⁽¹⁾

- Appel d'offres:⁽²⁾.....n°.....du.....
- Concours n°.....du.....
- Marché négocié n°.....du.....

Objet du marché:⁽³⁾ passé en application de l'alinéa...du paragraphe....., de l'article.....du décret 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

B - Partie réservée au concurrent agissant à titre individuel:

a) Pour les personnes physiques:⁽⁴⁾

Je soussigné.....(prénom, nom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu:

Affilié à⁽⁵⁾.....sous le numéro:

Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le numéro.....

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

b) Pour les personnes morales:⁽⁴⁾

Je soussigné.....(prénom, nom et qualité) agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique), au capital social de.....

Adresse du siège social de la société:

Adresse du domicile élu:

Affiliée à⁽⁵⁾.....sous le numéro:

Inscrite au registre du commerce.....(localité) sous le numéro:

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

C - Partie réservée aux concurrents membres d'un groupement:

Nous soussignés:⁽⁶⁾

- Membre n° 1:

⁽¹⁾ Préciser la procédure utilisée.

⁽²⁾ Choisir la mention appropriée:

- ouvert national sur offres des prix, au rabais ou à majoration;
- ouvert international sur offres des prix, au rabais ou à majoration;
- ouvert simplifié sur offres des prix, au rabais ou à majoration;
- restreint sur offres des prix, au rabais ou à majoration;
- avec présélection sur offres des prix, au rabais ou à majoration.

⁽³⁾ Préciser l'objet du marché, avec indication, le cas échéant, du lieu d'exécution y compris la commune, la province ou la préfecture et la région concernée.

⁽⁴⁾ Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à ces obligations.

⁽⁵⁾ Indiquer la CNSS ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.

⁽⁶⁾ Indiquer les mêmes informations prévues au a) ou b) ci-dessus, selon le cas.

- Membre n° 2:
 – Membre n° n:

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous nous obligeons conjointement/solidairement (choisir la mention adéquate) et désignons.....(prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement;

D - Partie commune à tous les concurrents:

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, du concours, du marché négocié(1) concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus.

Après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations:

- 1) remets (remettons), revêtu de ma (nos) signature (s) un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier (d'appel d'offres, du concours, de la procédure négociée);⁽⁷⁾
- 2) m'engage (nous nous engageons) à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai (nous avons) établi moi-même (nous-mêmes), lesquels font ressortir⁽⁸⁾:

Lorsque le marché est en lot unique:

- Montant hors TVA:(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA:(en pourcentage)
- Montant de la TVA:(en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise:(en lettres et en chiffres)

Lorsque le marché est alloté⁽⁹⁾:

- Lot n°.....
- Montant hors TVA:(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA:(en pourcentage)
- Montant de la TVA:(en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise:(en lettres et en chiffres)

Lorsque le marché est au rabais ou à majoration:

⁽⁷⁾ En cas de concours, les alinéas 1) et 2) doivent être remplacés par ce qui suit:

« 1) m'engage, si le projet, présenté par (moi ou notre société) pour l'exécution des prestations précisées en objet du A ci-dessus et joint au présent acte d'engagement, est choisi par le maître d'ouvrage, à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions des pièces produites par.....(moi ou notre société), en exécution du programme du concours et moyennant les prix établis par moi-même dans le bordereau des prix-détail estimatif (ou décomposition du montant global) que j'ai dressé, après avoir apprécié sous ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter, dont j'ai arrêté:

- Montant hors TVA: (en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA: (en pourcentage)
- Montant de la TVA: (en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise: (en lettres et en chiffres)

« 2) m'engage à terminer les prestations dans un délai de.....et je m'engage, si l'une des primes prévues dans le programme du concours est attribuée à mon projet, à me conformer aux stipulations dudit programme relatives aux droits que se réserve le maître d'ouvrage sur les projets primés (à supprimer cet alinéa, si le maître d'ouvrage ne se réserve aucun droit sur les projets primés) ».

⁽⁸⁾ En cas d'appel d'offres au rabais ou à majoration, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit:

« m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales, moyennant un rabais (ou une majoration) de.....(en pourcentage), sur le bordereau des prix-détail estimatif ».

⁽⁹⁾ En cas d'un marché alloté, le concurrent doit produire un acte d'engagement pour chaque lot au titre duquel il soumissionne. Dans ce cas, chaque acte d'engagement est mis dans une enveloppe fermée et portant de façon apparente la mention « Lot n°..... ».

- Montant estimé toutes taxes comprises:(en lettres et en chiffres)
- Taux du rabais ou majoration:(en pourcentage)
- Montant total toutes taxes comprises après rabais ou majoration:(en lettres et en chiffres)

Lorsqu'il s'agit d'un marché-cadre:

- Montant minimum hors TVA:(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA:(en pourcentage)
- Montant de la TVA:(en lettres et en chiffres)
- Montant minimum TVA comprise:(en lettres et en chiffres)
- Montant total maximum hors TVA:(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA:(en pourcentage)
- Montant de la TVA:(en lettres et en chiffres)
- Montant maximum TVA comprise:(en lettres et en chiffres)

Lorsque le marché est conclu avec un groupement:

- Part revenant au membre n° 1:(en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° 2:(en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° n:(en lettres et en chiffres)

Se libère..... (l'Etat ou la collectivité territoriale ou l'établissement public ou la personne morale de droit public)⁽¹⁰⁾ des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte.....(postal, bancaire ou à la TGR)⁽¹¹⁾ ouvert au nom de(titulaire du marché) à(localité) sous le relevé d'identification bancaire numéro.....⁽¹¹⁾

Fait à....., le.....
Signature et cachet du concurrent

⁽¹⁰⁾ Supprimer la mention inutile.

⁽¹¹⁾ Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.

ANNEXE 2

DECLARATION DU L'HONNEUR

1800

BULLETIN OFFICIEL

N° 7222 – 30 moharrem 1445 (17-8-2023)

Modèle de déclaration sur l'honneur

Modèle 9-1

Déclaration sur l'honneur⁽¹⁾

Objet du marché:

A - Pour les personnes physiques:

1) Cas des personnes physiques agissant pour leur propre compte:

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.

Numéro de téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du domicile élu:

Affilié à la CNSS⁽²⁾ sous le numéro:

Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le numéro:

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)⁽³⁾ numéro⁽⁴⁾:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

2) Cas de l'auto-entrepreneur:

Je soussigné.....(nom et prénom), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.

Numéro de téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du domicile élu:

Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur sous le numéro

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)⁽⁵⁾ numéro⁽⁶⁾:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

B - Pour les personnes morales:

1) Cas des sociétés:

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité), agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique), au capital social de:

Numéro téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du siège social de la société:

⁽¹⁾ En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

⁽²⁾ Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.

⁽³⁾ Supprimer la mention inutile.

⁽⁴⁾ Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.

⁽⁵⁾ Supprimer la mention inutile.

⁽⁶⁾ Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.

Déclaration sur l'honneur⁽¹⁾

Objet du marché:

A - Pour les personnes physiques:

1) Cas des personnes physiques agissant pour leur propre compte:

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.

Numéro de téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du domicile élu:

Affilié à la CNSS⁽²⁾ sous le numéro:

Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le numéro:

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)⁽³⁾ numéro⁽⁴⁾:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

2) Cas de l'auto-entrepreneur:

Je soussigné.....(nom et prénom), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.

Numéro de téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du domicile élu:

Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)⁽⁵⁾ numéro⁽⁶⁾:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

B - Pour les personnes morales:

1) Cas des sociétés:

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité), agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique), au capital social de:

Numéro téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du siège social de la société:

⁽¹⁾ En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.⁽²⁾ Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.⁽³⁾ Supprimer la mention inutile.⁽⁴⁾ Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.⁽⁵⁾ Supprimer la mention inutile.⁽⁶⁾ Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.

Adresse du domicile élu:
 Affiliée à la CNSS, sous le numéro:⁽⁷⁾.....
 Inscrite au registre du commerce....., sous le numéro:
 Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:
 Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:
 Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)⁽⁸⁾ numéro⁽⁸⁾:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

2) Cas des établissements publics:

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité) agissant au nom et pour le compte de.....(dénomination de l'établissement).
 Numéro téléphone:
 Numéro du fax:
 Adresse électronique:
 Adresse du siège:
 Affiliée à⁽⁹⁾.....sous le numéro:
 Inscrit au registre du commerce de⁽¹⁰⁾.....(localité) sous le numéro:
 Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise⁽⁷⁾:.....
 Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro⁽⁷⁾:
 Références du texte l'habilitant à exercer les missions objet du marché:
 Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)⁽⁸⁾ numéro⁽⁸⁾:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

3) Cas des coopératives ou union des coopératives:

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité) agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique de la coopérative ou union des coopératives), au capital social de.....
 Numéro de téléphone:
 Numéro du fax:
 Adresse électronique:
 Adresse du siège social de la coopérative ou union des coopératives:
 Adresse du domicile élu:
 Inscrite au registre local des coopératives, sous le numéro.....
 Affiliée à la CNSS sous le numéro⁽⁹⁾:
 Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:
 Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:
 Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)⁽⁸⁾ numéro⁽⁸⁾:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

⁽⁷⁾ Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.

⁽⁸⁾ Supprimer la mention inutile.

⁽⁹⁾ Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.

⁽¹⁰⁾ Indiquer la CNSS ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.

⁽¹¹⁾ Lorsque l'établissement public est assujéti à cette obligation.

⁽¹²⁾ Supprimer la mention inutile.

⁽¹³⁾ Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.

⁽¹⁴⁾ Supprimer la mention inutile.

⁽¹⁵⁾ Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.

Déclare sur l'honneur:

- 1 - que je remplis les conditions prévues à l'article 27 du décret relatif aux marchés publics;
- 2 - m'engager à couvrir, dans les conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle;
- 3 - m'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance:
 - à veiller à ce que celle-ci ne dépasse pas cinquante pour cent (50%) du montant du marché et qu'elle ne porte pas sur le lot ou le corps d'état principal du marché;
 - à m'assurer que les sous-traitants auxquels je recours remplissent les conditions prévues à l'article 27 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023.
- 4 - atteste que je dispose des autorisations requises pour l'exécution des prestations telles que prévues par la législation et la réglementation en vigueur;
- 5 - atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou redressement judiciaire;
- 6 - étant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à participer aux appels d'offres;⁽¹⁹⁾
- 7 - je m'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché;
- 8 - je m'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, de promesses, de dons ou de présents, en vue d'influer sur la procédure de conclusion du marché et de son exécution;
9. j'atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêts;
- 10 - j'atteste que je n'ai pas participé à la préparation du dossier de l'appel d'offres considéré; Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature, sous peine de l'application des mesures coercitives prévues à l'article 152 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023.

Fait à....., le.....

Signature et cachet du concurrent

⁽¹⁹⁾ A supprimer, ce paragraphe dans le cas où le concurrent n'est pas en situation de redressement judiciaire.

ANNEXE 3

MODELE DE LA DECLARATION DU PLAN DE CHARGE

Modèle de déclaration de plan de charge

Modèle 11

Déclaration du plan de charge

Je soussigné.....(nom et prénom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte ou pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique).

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

Je déclare sur l'honneur mon plan de charge relatif aux marchés publics en cours d'exécution à la date du.....⁽¹⁾ en vue de participer à la procédure de l'appel d'offres ou du concours ou de la procédure négociée⁽²⁾ n°du.....relative à.....⁽³⁾

Liste des marchés publics en cours d'exécution

N°	Références ⁽¹⁾	Maître d'ouvrage	Qualité ⁽⁴⁾	Montant ⁽⁵⁾	Taux d'exécution (en %)	Reste à exécuter (en chiffres)
1						
2						
n						
Total					---	

Fait à....., le.....
Signature et cachet du concurrent

⁽¹⁾ Indiquer la date de remise de l'offre.

⁽²⁾ Préciser l'objet, avec indication, le cas échéant, du lieu d'exécution y compris la commune, la province ou la préfecture et la région concernée.

⁽³⁾ Indiquer la référence du marché en question.

⁽⁴⁾ Indiquer la qualité en tant que titulaire ou sous-traitant, selon le cas.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant du marché en toutes taxes comprises en tenant des augmentations et/ou les diminutions dans la masse des travaux et les travaux supplémentaires.

ANNEXE 4

TABLEAU DE CONFORMITE

Spécifications minimales	Offre du concurrent <u>en précisant la</u> <u>marque proposée</u>
<p>▪ Lot 1 : Voiture berline de conduite intérieur neuve de 1ère gamme.</p> <p>➤ <u>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Motorisation : <i>Essence Plug-in hybrid</i>- Nombre de Cylindres : 4 cylindres- Cylindrée : 1999cm³ minimum- Couple maxi. : minimum 550 Nm/ 2000 – 4000 tr/min- Transmission : Boîte de vitesses AUTOMATIQUE 9G-TRONIC ou équivalent- Puissance maxi. (ch) : 313CH minimum- Consommation mixte : 0.5l/100km maximum- Autonomie électrique : 100 km minimum- Puissance administrative (cv) : 11- Volume du réservoir : 50 L minimum- Dimensions : (Longueur/Largeur/Hauteur) : 4949/1880/1468 minimum- Nombre de places : 5- Volume du coffre (Litre) : Minimum 370 370 L- Peinture métallisée : Bleu Nautique métallisé- Norme d'émissions : Euro 6- Pneumatique : pneus avec possibilité de roulage à plat / RUNFLAT <p>➤ <u>SÉCURITÉ ET DYNAMIQUE DE CONDUITE</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Système d'antiblocage des roues (ABS)</u>- Système de Correction électronique de trajectoire (ESP)- Système électronique antipatinage (ASR)- Système d'aide au freinage d'urgence (BAS)- Assistant de régulation de distance DISTRONIC actif ou équivalent- Adaptive brake avec aide au démarrage en côte- Avertisseur d'angle mort- Rétroviseurs intérieur et extérieur anti-éblouissement- Allumage automatique des projecteurs- Essuie-glaces avec détecteur de pluie- Assistant de feux de route- Fermeture assistée des ouvrants- Verrouillage indépendant du coffre- Pack protection antivol-- Airbags frontaux, latéraux avant et rideaux Airbag genoux pour le conducteur- Détection de somnolence <p>➤ <u>EQUIPEMENTS EXTÉRIEURS</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Protection du soubassement- Rétroviseurs extérieur électriques- Projecteurs à LED hautes performances	

Spécifications minimales	Offre du concurrent <u>en précisant la marque proposée</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Jantes alliage 19" minimum - Accès sans clé Keyless-GO ou équivalent - Câble de charge pour borne de recharge publique - Câble de charge pour prise secteur ➤ <u>SYSTÈME MULTIMÉDIA</u> - Ecran des instruments de 12,3" minimum - Pack d'intégration pour smartphone - Pack USB - Système de Sonorisation Burmester 4D surround sound ou équivalent - Ecran média central de 14,4" minimum - Système de recharge sans fil pour smartphone - Pack stationnement avec caméras 360° - Navigation GPS par disque dur - Superscreen d'info-Divertissement MBUX ou équivalent ➤ <u>CONFORT & FONCTIONNALITÉS</u> - Pack mémoires pour les sièges avant - Sièges arrière rabattables - Sièges avant climatisés - Toit ouvrant panoramique - Eclairage d'ambiance à 64 couleurs - Pack cuir - Ciel de pavillon en tissu noir - Pack pare-soleil - Console centrale en bois d'érable marron à pores ouverts aluminium lines - Climatisation automatique THERMATIC bi-zone - Baguettes de seuils éclairées - Planche de bord et lignes de ceinture en similicuir - Insert décoratif noir brillant - Tapis de sol en velours <p><u>GARANTIE : 3 ans ou 150 000 km. Cette durée prend effet à compter de la date de la livraison. La garantie comprend pièce et main d'œuvre contre tout vice de fabrication. Le fournisseur sera tenu d'assurer toutes les réparations qui interviendraient pendant cette période, dues à un vice ou une défectuosité du matériel. Il sera tenu de fournir les pièces de rechange et la main d'œuvre nécessaire.</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lot 2 : Voiture berline de conduite intérieur neuve de 2ème gamme ➤ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES - Motorisation : 35 TDI diesel ou équivalent - Nombre de Cylindres : 4 cylindres - Cylindrée : 1968cm3 minimum - Couple maxi. : minimum 370 Nm/ 1500 – 3000 tr/min - Transmission : Boîte automatique « S-tronic » 7 rapports ou équivalent 	

Spécifications minimales	Offre du concurrent <u>en précisant la marque proposée</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Puissance max. 163 Ch. Minimum - Vitesse maximale (km/h) : 210 minimum - Consommation mixte : 4L/100km maximum - Puissance administrative (cv) : 8 CH - Volume du réservoir : 40L minimum - Dimensions (Longueur/Largeur/Hauteur) : 4762/ 1845/ 1428 minimum - Nombre de places : 5 - Volume du coffre (Litre) : 460 minimum - Peinture : Noir métallisé - Norme d'émissions : EURO 6 ➤ SÉCURITÉ ET DYNAMIQUE DE CONDUITE <ul style="list-style-type: none"> - Système d'antiblocage des roues (ABS) - Répartiteur Electronique de Freinage - Système antiblocage (EDS) - Système de Correction électronique de trajectoire (ESC) - Système d'aide au freinage d'urgence (BAS) - Airbags latéraux à l'avant et système d'airbags rideaux - Interrupteur de désactivation de l'airbag du passager avant - Aide au démarrage en côte - Antidémarrage électronique - Direction assistée électromécanique - Frein de stationnement électromécanique - Système d'assistance (Auto Hold) - Fermeture centralisée à distance - Verrouillage de la banquette arrière à clé - Allumage automatique des feux - Détecteur de pluie - Système de contrôle de l'état des pneus - Roue de secours - Outillage de bord et cric - Indicateur d'occupation de siège - Trousse de secours avec triangle de pré signalisation ➤ EXTÉRIEUR <ul style="list-style-type: none"> - Vitres arrières surteintées - Jantes en aluminium 17" minimum - Pare-chocs renforcés - Pack chrome extérieur ➤ SYSTÈME MULTIMÉDIA <ul style="list-style-type: none"> - Smartphone interface compatible Android et Apple Carplay - Virtual cockpit - Ecran tactile 10,1" minimum - Interface Bluetooth ➤ CONFORT & FONCTIONNALITÉS <ul style="list-style-type: none"> - Phares Full LED - Blocs de feux arrière à LED avec clignotants séquentiels - Siège conducteur électrique - Système d'accès et de démarrage confort sans clé avec ouverture du coffre à pied - Climatiseur automatique 	

Spécifications minimales	Offre du concurrent <u>en précisant la marque proposée</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Chauffage d'appoint électrique à air - Caméra de recul - Système d'aide au stationnement - Système d'information du conducteur écran couleur - Régulateur et limiteur de vitesse - Rétroviseurs extérieurs réglables, dégivrants et rabattables électriquement - Rétroviseur intérieur à réglage jour/nuit automatique - Rétroviseur extérieur à réglage jour/nuit automatique - Rétroviseur extérieur gauche, asphérique - Dossier de siège arrière rabattable en deux parties - Accoudoir central à l'avant - Accoudoir arrière central - Sellerie en cuir Monopur ou équivalent - Volant cuir multifonction à 3 branches - Pack éclairage d'ambiance - Applications décorative Aluminium Ellipse - Baquettes de seuil avec application d'aluminium <p>➤ <u>GARANTIE : 5 ans ou 100 000 km. Cette durée prend effet à compter de la date de la livraison. La garantie comprend pièce et main d'œuvre contre tout vice de fabrication. Le fournisseur sera tenu d'assurer toutes les réparations qui interviendraient pendant cette période, dues à un vice ou une défectuosité du matériel. Il sera tenu de fournir les pièces de rechange et la main d'œuvre nécessaire.</u></p>	
<p>▪ Lot 3 : Véhicule Station Wagon</p> <p>➤ <u>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Motorisation : 1.8 L HYBRIDE ou équivalent - Nombre de Cylindres : 4 - Transmission : Boîte de vitesses AUTOMATIQUE - Puissance maxi. (Ch.) : 122 minimum - Puissance administrative (cv) : 10 - Volume du réservoir : 36L minimum - Dimensions (Longueur / Largeur / Hauteur) : 4460/1825/1620 minimum - Nombre de places : 5 - Volume du coffre : 487 Minimum - Peinture : Noir métallisé - Norme d'émissions : EURO 6 <p>➤ <u>SÉCURITÉ ET DYNAMIQUE DE CONDUITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système antiblocage des roues (ABS) - Répartiteur électronique de freinage - Système électronique de contrôle de stabilité - Système de démarrage en côté - Airbags frontaux conducteur + Passager avant - Airbag genoux conducteur - Airbags latéraux conducteur et passager 	

Spécifications minimales	Offre du concurrent <u>en précisant la marque proposée</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Airbags rideaux avant et arrière - Anti-démarrage électronique - Système de Direction assistée - Système d'aide à la conduite (Pitch and bounce ou équivalent) - Indicateur de perte de pression des pneus - Fermeture centralisée avec commande à distance - Système d'immobilisation antivol ➤ <u>EQUIPEMENTS EXTÉRIEURS</u> - Jantes aluminium 17" minimum - Allumage automatique des phares - Phares antibrouillards Arrière - Feux de jour à LED - Rétroviseurs extérieurs électriques rabattables automatiquement ➤ <u>SYSTÈME MULTIMÉDIA</u> - Ecran tactile 7" minimum - Ordinateur de bord avec écran TFT couleur 4,2" multifonction ➤ <u>CONFORT & FONCTIONNALITÉS</u> - Régulateur de vitesse - Volant multifonction - Climatisation à régulation automatique - Sorties de ventilations à l'arrière - Système d'accès et de démarrage confort sans clé - Rétroviseurs anti éblouissement JOUR & NUIT - Vitres électriques avant et arrière - Banquette arrière rabattable 60/40 - Réglage manuel des sièges conducteur et passager - Caméra de recul - Accoudoir avant et arrière ➤ <u>GARANTIE : 3 ans ou 100 000 km. Cette durée prend effet à compter de la date de la livraison. La garantie comprend pièce et main d'œuvre contre tout vice de fabrication. Le fournisseur sera tenu d'assurer toutes les réparations qui interviendraient pendant cette période, dues à un vice ou une défectuosité du matériel. Il sera tenu de fournir les pièces de rechange et la main d'œuvre nécessaire.</u> 	
<p>Lot 4: Fourgonnette vitrée avec sièges de 1^{ère} gamme.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES</u> - Motorisation : égale ou supérieur 2,2 L DIESEL ; - Nombre de Cylindre : 4 Cylindres - Transmission : Boîte de vitesses Manuelle à 6 rapports minimum - Puissance maxi. (Ch.) : 155 minimum - Puissance administrative (cv) : égale ou supérieur 09 CV - Volume du réservoir : Minimum 80L 	

Spécifications minimales	Offre du concurrent <u>en précisant la marque proposée</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Dimensions (Longueur/Largeur/Hauteur) : 6704/2474/2790 minimum - Nombre de places : 18 places minimum - Peinture : Couleur blanche ➤ <u>SÉCURITÉ ET DYNAMIQUE DE CONDUITE</u> <ul style="list-style-type: none"> - Airbags Conducteur et passager ; - Système antiblocage des roues (ABS) - Système de correction électronique de la trajectoire (ESP) - Frein à disque à l'avant et à l'arrière - Système anti démarrage - Système d'aide au démarrage en côte - Régulateur et limiteur de vitesse - Système de direction assistée - Revêtement de sol antidérapant - 2 roues arrière jumelées ➤ <u>EXTÉRIEUR</u> <ul style="list-style-type: none"> - Jantes en acier 16" minimum - Feux antibrouillards avant - Bagues de protection latérales de grande largeur ➤ <u>SYSTÈME MULTIMÉDIA</u> <ul style="list-style-type: none"> - Ordinateur de bord - Entrée AUX/USB - Poste radio AM/FM avec commandes au volant - Bluetooth ➤ <u>CONFORT & FONCTIONNALITÉS</u> <ul style="list-style-type: none"> - Direction assistée - Direction réglable en hauteur et en profondeur - Vitres avant électriques - Marche pied latéral - Rétroviseurs extérieurs réglables électriquement avec grand miroir d'angle mort - Climatisation avant - Climatisation arrière individuelle avec éclairage - Fermeture centralisée des portes avec commande à distance - Aide au stationnement avant et arrière - Espace de rangement du bagage à main à l'intérieur ➤ <u>GARANTIE : 3 ans ou 100 000 km. Cette durée prend effet à compter de la date de la livraison. La garantie comprend pièce et main d'œuvre contre tout vice de fabrication. Le fournisseur sera tenu d'assurer toutes les réparations qui interviendraient pendant cette période, dues à un vice ou une défectuosité du matériel. Il sera tenu de fournir les pièces de rechange et la main d'œuvre nécessaire.</u> 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lot 5 : Fourgonnette vitrée avec sièges de 2ème gamme 	

Spécifications minimales	Offre du concurrent <u>en précisant la marque proposée</u>
<p>➤ <u>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Motorisation : égale ou supérieur 2,2 L DIESEL ; - Nombre de Cylindre : 4 cylindres - Transmission : Boîte de vitesses AUTOMATIQUE à 8 rapports - Puissance maxi. (Ch.) : 170 minimum - Vitesse maximale (km/h) : 185 minimum - Puissance administrative (cv) : égale ou supérieur 09 CV - Volume du réservoir : 75L minimum - Dimensions (Longueur/Largeur/Hauteur) : 5253/1997/1990 minimum - Nombre de places : 9 - Peinture : Noir métallisé - Norme d'émissions : EURO 6 <p>➤ <u>SÉCURITÉ ET DYNAMIQUE DE CONDUITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Airbags frontaux et latéraux ; - Système anti-blocage des roues (ABS) - Système électronique de contrôle de stabilité - Système de contrôle dynamique des freins - Système d'aide au démarrage en côte - Système de contrôle de la pression des pneus - Régulateur et limiteur de vitesse - Alertes de présence des passagers arrière. <p>Système de direction assistée</p> <p>➤ <u>EQUIPEMENTS EXTÉRIEURS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jantes aluminium 18" minimum - Allumage automatique des phares - Feux antibrouillard arrières LED - Feux de position AV LED - Feux du jour LED - Projecteurs avant directionnels LED - Stores rideaux arrière. <p>➤ <u>SYSTÈME MULTIMÉDIA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecran tactile 8" Multimédia compatible Android et Apple Carplay - Cluster digitale 10.25 TFL LCD - Bluetooth avec reconnaissance vocale - Chargeur sans fil + port USB - Roue de secours complète <p>➤ <u>CONFORT & FONCTIONNALITÉS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélecteur de vitesse à commande électrique - Système d'accès et de démarrage confort sans clé - Frein de stationnement électrique - Climatisation automatique avant et arrière intégrale - Fermeture centralisée des portes avec commande à distance - Fermeture et ouverture électrique des portes coulissantes - Coffre électrique - Caméra 360° - Volant multifonctions réglable en hauteur et en profondeur 	

Spécifications minimales	Offre du concurrent <u>en précisant la marque proposée</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Rétroviseur intérieur électro chromique - Siège conducteur électrique - Support lombaire électrique siège conducteur - Contrôle latérale des vitres arrière. - Sièges arrière pivotantes - Salon cuir <p>➤ <u>GARANTIE : 5 ans ou 100 000 km. Cette durée prend effet à compter de la date de la livraison. La garantie comprend pièce et main d'œuvre contre tout vice de fabrication. Le fournisseur sera tenu d'assurer toutes les réparations qui interviendraient pendant cette période, dues à un vice ou une défectuosité du matériel. Il sera tenu de fournir les pièces de rechange et la main d'œuvre nécessaire.</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lot 6 : Fourgonnette vitrée avec sièges de 3ème gamme <ul style="list-style-type: none"> ○ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ▪ MOTORISATION : - 1,5 dCi DIESEL ou équivalent - ou Hybride ▪ Nombre de Cylindre : 4 cylindres ▪ Transmission : Boîte de vitesses Manuelle à 6 rapports minimum ▪ Puissance Maxi, (Ch.) : minimum 95 ch. ▪ Puissance administrative (cv) : 6 (cv) ▪ Volume du réservoir : 50L minimum ▪ Dimensions (Longueur/Largeur/Hauteur) : 4390/1770/1800 minimum ▪ Nombre de places : 5 minimum ▪ Volume du coffre (Litre) : 460L Minimum ▪ Peinture : Noir métallisé ▪ Norme d'émissions : EURO 6 <ul style="list-style-type: none"> ○ SÉCURITÉ ET DYNAMIQUE DE CONDUITE ▪ Système antiblocage des roues ABS ▪ Système d'aide au démarrage en côte ▪ Système d'alerte de non bouclage des ceintures avant ▪ Système d'aide au stationnement arrière ▪ Antibrouillards avant <ul style="list-style-type: none"> ○ airbags avant conducteur et passager ○ EQUIPEMENTS EXTÉRIEURS ▪ Portes latérales droite et gauche coulissantes ▪ Allumage automatique des projecteurs ▪ Allumage automatique des feux ▪ Avertisseur d'angles morts ▪ Indicateur de la pression des pneus <ul style="list-style-type: none"> ○ SYSTÈME MULTIMÉDIA ▪ Système multimédia avec écran tactile 8" 	

Spécifications minimales	Offre du concurrent <u>en précisant la marque proposée</u>
<p>minimum</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ CONFORT & FONCTIONNALITÉS ▪ Volant multifonction ▪ Rétroviseurs extérieurs réglable électriquement ▪ Siège conducteur réglable en hauteur ▪ Accoudoir conducteur ▪ Vitres avant électriques ▪ Jantes alliage 15'' minimum ▪ Caméra de recul ▪ <u>GARANTIE : 3 ans ou 100 000 km. Cette durée prend effet à compter de la date de la livraison.</u> <u>La garantie comprend pièce et main d'œuvre contre tout vice de fabrication.</u> <u>Le fournisseur sera tenu d'assurer toutes les réparations qui interviendraient pendant cette période, dues à un vice ou une défectuosité du matériel. Il sera tenu de fournir les pièces de rechange et la main d'œuvre nécessaire.</u> 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lot 7 : Fourgon ➤ <u>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES</u> <ul style="list-style-type: none"> - MOTORISATION : égale ou supérieur 2.2L DIESEL - Nombre de Cylindre : 4 Cylindres - Transmission : Boîte de vitesses Manuelle à 6 rapports minimum - Puissance Maxi, (ch.) : minimum 155 - Puissance administrative (cv) : Puissance Fiscale (cv) 9 - Volume du réservoir : Minimum 80L - Dimensions (Longueur/Largeur/Hauteur) : 6 704 / 2 474 / 2 790 minimum - POIDS ET CHARGEMENT : - PTC (kg) 4 700 minimum - Poids à vide (kg) 2 400 minimum - Charge utile (kg) 2 300 minimum ➤ <u>SÉCURITÉ ET DYNAMIQUE DE CONDUITE</u> <ul style="list-style-type: none"> - Airbag conducteur - Système antiblocage des roues (ABS) - Système de correction électronique de la trajectoire (ESP) - Frein à disque à l'avant et à l'arrière - Régulateur et limiteur de vitesse - Ceintures de sécurité 3 points - Système anti-démarrage - Capot verrouillable à clé - 2 roues arrière jumelées ➤ <u>EQUIPEMENTS EXTÉRIEURS</u> 	

Spécifications minimales	Offre du concurrent en précisant la <u>marque proposée</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Portières arrières ouvrantes 270° minimum - Porte de chargement latérale coulissante - Rétroviseurs extérieurs avec grand miroir d'angle mort - Clignotants intégrés aux rétroviseurs extérieurs - Marche pieds intégré au pare-chocs arrière ➤ <u>SYSTÈME MULTIMÉDIA</u> - Poste radio AM/FM avec commandes au volant - Bluetooth - Entrée AUX/USB ➤ <u>CONFORT & FONCTIONNALITÉS</u> - Direction assistée - Direction réglable en hauteur et en profondeur - Rétroviseurs réglables électriquement et rabattables - Siège conducteur réglable - Vitres avant électriques - Éclairage de la cabine de chargement - Séparation complète de la cabine de l'aire de chargement - Compartiment de rangement sous le double siège passager avant - Climatisation ➤ <u>GARANTIE : 3 ans ou 100 000 km. Cette durée prend effet à compter de la date de la livraison. La garantie comprend pièce et main d'œuvre contre tout vice de fabrication. Le fournisseur sera tenu d'assurer toutes les réparations qui interviendraient pendant cette période, dues à un vice ou une défectuosité du matériel. Il sera tenu de fournir les pièces de rechange et la main d'œuvre nécessaire.</u> 	

